



BOURGES

DECLARATION COMPLEMENTAIRE– TLPE 2019

BOURGES PLUS
Service Urbanisme Projets
23/31 bd Foch
CS 20321
18023 BOURGES Cedex

CREATION DE SUPPORTS

Date de création ¹	adresse du support	nature du support ²	Dimension du support en mètre			nombre de supports ³
			Largeur(a)	Hauteur (b)	Surface ⁴ (a x b)m ²	

N/ de dossier: N°

Nom, prénom ou raison sociale du déclarant :

Adresse des enseignes à Bourges :

SIGNATURE

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ces documents.

NOM Prénom
QUALITE

Fait à, le
Signature

¹ Si le support est créé après le 1^{er} janvier 2016, la taxation commence le 1^{er} jour du mois suivant, si le support est supprimé après 1^{er} janvier 2016, la taxation cesse le premier jour du mois suivant.

² Enseigne, lettrage, vitrophanie, store, bannière rétractable, banderole, kakémono, bâche, oriflamme, drapeau, totem, enseigne panneau, dispositif sur clôture.

³ Si vous exploitez plusieurs dispositifs identiques sur la même unité foncière au profit d'une même activité ou si le support contient plusieurs affiches, veuillez en indiquer le nombre.

⁴ La taxe s'applique par mètre carré et par an à la superficie utile des supports taxables. Les surfaces obtenues sont des nombres avec 2 chiffres après la virgule, elles sont arrondies au dixième de m² près. Pour les enseignes, il convient de retenir la somme des superficies des enseignes apposées sur une même unité foncière dépendances comprises, au profit d'une même activité.